

Evry-Courcouronnes, le 26 NOV. 2024

Service ADS
05 DEC. 2024
Courrier arrivé

SYLVABOT SAS
Monsieur Jérémy TEMEME
Ferme horticole Threat
Chemin des Quarante Arpents
78860 SAINT-NOM-LA-BRATECHE

Objet : conformité de la conception d'une installation d'assainissement non collectif

Monsieur,

À la suite de l'examen préalable de la conception de l'installation d'assainissement non collectif en projet sur la future Ferme Beaurepaire à LISSES (91100), je vous informe que les installations contrôlées sont conformes au règlement d'assainissement non collectif en vigueur sur le territoire, comme en atteste le rapport ci-joint.

Néanmoins, un contrôle de bonne mise en œuvre devra être effectué une fois l'installation posée et en fouille ouverte. Pour ce faire vous devrez prévenir le contrôleur 5 jours au préalable via l'adresse suivante : contact@b3e-bet.fr.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération la meilleure.

Nadège BERNARD
Pour le Président et par délégation
La Directrice du cycle de l'eau et
des régies



PJ : rapport de contrôle du 25/11/2024

Examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 Formulaire déclaratif

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Coordonnées du SPANC :

Communauté d'agglomération Grand Paris Sud
500, place des Champs Elysées - BP 62
COURCOURONNES - 91054 EVRY Cedex

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- **Un Avis de conception du projet d'implantation sera délivré sur la base du présent dossier renseigné (objet du présent formulaire)**
- **Un Contrôle sur site sera effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution (Formulaire « Vérification de l'exécution des travaux »)**

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 mars 2012 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Les informations relatives au SPANC, aux différents types de contrôles et les obligations des propriétaires figurent dans le règlement du SPANC de votre collectivité. Il est disponible sur simple demande auprès du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.de-veloppement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

VOLET 1 Informations générales

► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

d'une demande de permis de construire **d'une construction neuve**

d'une demande de permis de construire **d'une construction déjà existante** (transformation, agrandissement)

de la réhabilitation ou de la création d'une installation d'assainissement non collectif **sans lien avec un permis de construire**

d'une modification du projet d'installation d'assainissement non collectif suite à un avis défavorable du SPANC (projet non conforme)

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du demandeur : SYLVABOT SAS

Adresse : CH DES QUARANTE ARPENTS – FERME HORTICOLE THEART

Code postal : 78860..... Commune : SAINT NOM LA BRATECHE

Tél : 0663830198 Courriel : jeremy.tememe @ neo.farm.....

.....

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

LA FERME DE BEAUREPAIRE

Code postal : 91090..... Commune : LISSES

Tél : Courriel : @

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) : 000 D 12 & 13

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :
000 D 13.....

VOLET 2 Caractéristiques du projet

► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom : ADETEC

Téléphone : 0175740201

Adresse : 21 PLACE HENRI DUNANT 78270 BONNIERES SUR SEINE

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu à ce stade

Nom :

Téléphone :

Adresse :

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? NON

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

Maison d'habitation individuelle

Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre (préciser :))

Combien de pièces principales* (PP) la construction compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base

(« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »),

quel est le nombre d'EH retenu ? EH

N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

Autres immeubles

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

Groupement de commerces FERME MARAICHÈRE

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'utilisateurs permanents ?

...30..... personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? 15.....EH

► MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

.....

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?

Oui Non

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?

Oui Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?

Oui Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes

destinés à la consommation humaine ?

Oui Non

- la distance entre le captage et l'installation prévue

est-elle supérieure à 35 mètres ?

Oui Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

► COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?

Oui Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

► CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Existence d'une étude de sol spécifique ?

Oui Non

N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale du terrain : 300 .000..... m² Surface disponible pour l'installation : ...900..... m²

• **Pente existante :** < 5 % de 5 à 10 % > 10 %

• **Terrain inondable :** Oui Non Ne sais pas

• **Présence d'un cours d'eau :** Oui Non Ne sais pas

-Si oui, son nom :

• **Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :** Oui Non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

• **Appréciation de la nature du sol** (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :

à dominante argileuse à dominante sableuse à dominante limoneuse

• **Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :** Oui Non

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) :

.....
.....
.....

► CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE



IMPORTANT : la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer.

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

Prétraitement et ou traitement primaire

Bac à graisses :

200 litres (eaux de cuisine) 500 litres (toutes eaux ménagères)

Autre volume : litres

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

Fosse toutes eaux

Volume : m³

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

Pré filtre (décolloïdeur)

Volume : m³

Est-il intégré à la fosse ? Oui Non Ne sais pas

Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation, dégrilleur) :

.....

Toilettes sèches :

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

.....

.....

Partie réservée à l'agent contrôleur

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?
 Oui Non

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau)
 Oui Non

Le volume du bac à graisses est-il adapté ?
 Oui Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?
 Oui Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?
 Oui Non

Dispositif réglementaire ?
 Oui Non

Traitement secondaire

Épandage par le sol en place

Tranchées d'épandage

Longueur = m soit tranchée(s) x m

Profondeur = m Largeur = m

Lit d'épandage

Surface = m² soit m x m

Profondeur = m

Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappé, pente, etc.)

Oui Non

Épandage par un massif reconstitué

Filtre à sable vertical non drainé

Lit filtrant drainé à flux horizontal

Filtre à sable vertical drainé

Longueur = m

Surface = m²

Veillez renseigner les caractéristiques ci-dessous

Largeur = m

Profondeur = m

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?

Oui Non

Terre d'infiltration

Hauteur = m

Longueur à la base = m

Largeur à la base = m

Longueur au sommet = m

Largeur au sommet = m

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe

Fournisseur :

Surface de filtration = m²

**INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT :
FILIÈRE AGRÉÉE**

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :
 PREMIER TECH ENVIRONNEMENT
 Modèle : PRECOFLO CP 15
 Numéro d'agrément : 2012-029
 Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : 15 EH

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant)
 Volume de la bûchée : L
 Pompe ou système de relevage
 Volume du poste : 150 L
 Usage : Eaux brutes Eaux prétraitées Eaux traitées

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES*

**se référer au règlement du SPANC*

Par infiltration dans le sol en place

- Via le dispositif de traitement par épandage
 Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)
 Longueur = 210 m soit 12 tranchée(s) x 17,5 m
 Profondeur = 0,40 m
 Lit d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile)
 Surface = m² soit m x m
 Profondeur = m

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre obligatoirement une étude particulière)

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)

Fossé existant : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) :

.....

 Propriétaire/gestionnaire :

Cours d'eau, mare, étang, etc. : nom (si connu) :

.....
 Propriétaire/gestionnaire :
 Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ?

Filière réglementaire ?

Oui Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

Oui Non

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?

Oui Non

Cas de rejet par infiltration :

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

Oui Non

Cas de rejet en milieu superficiel :

Aucune autre solution n'est envisageable ?

Oui Non

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?

Oui Non

Cas de rejet dans un puits :

Le rejet est-il autorisé ?

Oui Non

Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.

Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

Oui Non

Plus de 35 mètres d'un puits de captage ?

Oui Non

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- Copie de l'**Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière** (si réalisée)
- Si l'**Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière** n'a pas été réalisée :
 - Plan de situation
 - Plan de masse sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
 - Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- **Le cas échéant, accord du propriétaire ou du gestionnaire de l'exutoire** (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à : Saint-Nom-la-Bretèche....., le 15/11/2024.....

Signature



SYLVABOT
Ferme Horticole Théart
Chemin des Quarante Arpents
78860 Saint-Nom-la-Bretèche
SIRET : 83475438400024
N° TVA : FR02834754384
SAS au capital de 24 099 euros

PROPOSITION D'AVIS DU CONTRÔLEUR

- Avis favorable
- Avis favorable avec réserves
- Avis défavorable

COMMENTAIRES

Date, nom et signature du contrôleur :

Nanterre, le 25/11/2024

Maxime MOINGT – Technicien ANC

B3E Ingénierie

2 Rue Salvador Allende - 92000 Nanterre
Tél : 01 55 47 24 90 Fax : 01 55 47 24 19

AVIS DU SPANC GRAND PARIS SUD

- Avis favorable
- Avis favorable avec réserves
- Avis défavorable

COMMENTAIRES

Date, nom et signature du responsable :